

Conditions générales de vente et prestation de service

- **Objet des conditions générales de vente :**

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société NécrOpale, domiciliée au 41 rue Jacquemars Gielée à Lille (59800), représentée par Mr Colomb Grégory et de son client dans le cadre de la vente des marchandises (ou services) suivantes : décapage, lavage, réfection des joints, peinture sur sépulture, rechampissage des lettres (peinture et feuille d'or), changement de graviers, fleurissement et tout autre travaux d'entretien/restauration de sépulture.

Toute prestation accomplie par la société NécrOpale, domiciliée au 41 rue Jacquemars Gielée à Lille (59800), représentée par Mr Colomb Grégory implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Conformément à la réglementation en vigueur, la société NécrOpale se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le client, par l'établissement de Conditions de vente particulières.

- **Prix des marchandises (ou services) :**

Les prix des marchandises vendues (ou services) sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés

La société NécrOpale s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

- **Commande :**

Les ventes de marchandises et prestations ne sont parfaites qu'après acceptation du devis. Les éventuelles modifications après le devis signé par le client ne seront prises en compte que si elles sont notifiées par écrit, 48 heures au moins avant la date prévue pour les services commandés, et dans la limite des possibilités du prestataire.

- **Rabais et ristournes :**

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société NécrOpale serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

- **Escompte :**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

- **Délai et modalités de paiement :**

Dans le cas de services ponctuels le prix des services est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 15 jours à compter de la facture des services commandés et réalisés, telle que définie aux présentes Conditions Générale de Vente, à l'exception d'un commun accord entre le client et la société lors de la négociation commerciale. Ce délai sera mentionné sur la facture qui sera remise au client par le prestataire.

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par chèque à l'ordre de Mr Colomb Grégory,
- Soit par virement bancaire

- **Pénalité de retard :**

Conformément à l'article L441-10 du code de commerce tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire, à l'application d'un intérêt de retard au taux de 20% annuel. Ce taux s'applique à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, jusqu'au complet paiement des somme dues.

- **Clause résolutoire :**

En cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations, notamment le non-paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, NécrOpale pourra résilier de plein droit le présent contrat quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

- **Date d'effet et durée d'un contrat annuel :**

Le contrat prend effet à compter de la date de signature des conditions particulières et du devis pour une durée de 12 mois, sauf clause contraire prévue par les conditions particulières et/ou le cahier des charges. À son échéance, faute de résiliation par l'une des parties par courrier au moins un mois avant l'échéance, le contrat sera renouvelé par tacite reconduction.

- **Modalités des services :**

Les services commandés par le client seront fournis dans un délai maximum de 90 jours à compter de la réception par le prestataire du devis correspondant dûment signé. La responsabilité de NécrOpale, ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension des services imputable au client, ou en cas de force majeure.

Le client s'engage à réunir toutes les conditions favorables à la bonne exécution de la prestation. La société NécrOpale, se réserve le droit de refuser l'exécution de toute prestation, même commandée et payée, si les conditions sont défavorables à la réalisation de la prestation.

- **Clause de réserve de propriété**

La société NécrOpale, représentée par Mr Colomb Gregory conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société NécrOpale se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

- **Responsabilité :**

La société NécrOpale, représentée par Mr Colomb Gregory, garantit conformément aux dispositions légales, le client, contre tout défaut de conformité des services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture des dits services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client, et de tout défaut lié naturellement au support ou de son environnement.

- **Force majeure :**

La responsabilité de la société NécrOpale, représentée par Mr Colomb Gregory, ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

- **Droit d'utilisation de photographies ou vidéos :**

Sauf mention contraire expressément stipulée par le client au moment de la signature du devis ou du bon de commande, ce dernier autorise NécrOpale à utiliser, reproduire et diffuser les photographies/vidéos de sépultures réalisées dans le cadre de la prestation, sur tout support à des fins promotionnelles, publicitaires ou de communication. Cette autorisation inclut notamment, sans que cette liste soit limitative : la publication sur le site internet, les réseaux sociaux, catalogues ou tout autre support de présentation du savoir-faire de l'entreprise NécrOpale.

Les photographies ou vidéos seront utilisés sans identification nominative du défunt ou de la famille, sauf accord spécifique du client.

Le client reconnaît être dûment informé de cette possibilité de diffusion et conserve la faculté de s'y opposer par simple mention écrite lors de la signature du devis ou de la commande.

- **Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lille Métropole.